

Tél : 01.64.33.01.89
mairie@germignyleveque.fr

Nombre de conseillers
en exercice : 15
- présents : 12
- votants : 15

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois mars
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Évêque,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :
15 mars 2023

Etaient Présents :

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - BRIAND Alain – DANET Céline - CASCALES Rodolphe - DUBREUIL Joëlle - SCANZAROLI Jean-Luc - BARRANGER Carole – RISPINCELLE Josiane – MERLIN Bruno – ZOETEMELK Danièle – SALAMONE Célestin - LONGUET Bélangère - LEFRANÇOIS Philippe - ZITOUNI Lydie

Absents représentés : M. Jean-Marie MORLET à M. Bruno MERLIN – Mme Bélangère LONGUET à Mme Joëlle DUBREUIL - M. Philippe LEFRANÇOIS à Aline MARIE-MELLARE

Secrétaire de séance: Mme Joëlle DUBREUIL

2023-14 Demande de subvention amendes de police

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention pourrait être présentée au titre du programme 2023 de répartition du produit des amendes de police

Le dossier doit être déposé avant le 30 avril 2023 à l'agence routière départementale dont dépend notre commune.

La commune pourrait demander une aide pour financer deux radars pédagogiques qui seraient installés route de Rezel. Les travaux s'élèveraient selon devis à 3641,68 € HT.

Le taux maximum de la subvention est de 50 % du montant des travaux. Une demande de subvention à hauteur de 1820,84 € HT pourrait donc être obtenue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le projet de pose de deux radars pédagogiques route de Rezel
- Autorise Mme le Maire à demander une subvention pour un montant de 1 820,84 € HT.
- Décide d'inscrire au budget 2023 un montant prévisionnel de travaux pour cette opération de 3641, 68 € HT
- Autorise Mme le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (15)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme à l'original

Fait à Germigny l'Évêque, le 23 mars 2023
Le Maire,
Aline MARIE MELLARE

